

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/02

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : QUERCI Danièle

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

OBJET : Gestion des legs affectés à la protection de l'enfance.

Trois legs au bénéfice de la protection de l'enfance existent aujourd'hui en Seine-et-Marne. Il est proposé de créer sur le budget départemental (Direction de l'enfance) des opérations rassemblant le produit des legs affectés à la protection de l'enfance et de les affecter au financement des aides éducatives en milieu ouvert (AEMO).

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 2/09 en date du 26 septembre 2008,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions Précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

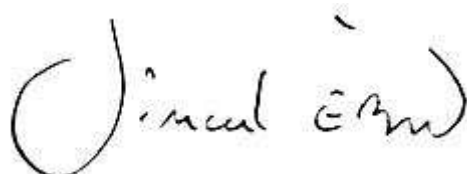
Article 1 : d'abroger la délibération n° 2/09 du 26 septembre 2008 relative au versement à l'établissement public départemental ALIZE des loyers et revenus de placements mobiliers provenant de biens dévolus au Département dans le cadre des legs GENTY et VERRIER, à compter du 31 décembre 2010.

Article 2 : d'autoriser le payeur départemental à réinvestir le capital s'élevant à 100 310 €, il sera employé à l'achat de valeurs mobilières émises par l'État, dont le choix s'effectuera en accord avec Monsieur le Payeur Départemental afin d'obtenir le meilleur rendement, compte tenu des placements autorisés par la réglementation en vigueur.

Article 3 : de créer ces opérations dans l'Action/prestation : « Protection en Milieu Ouvert » sur le budget géré par la Direction de l'Enfance au cours des prochaines étapes budgétaires. Ces crédits seront affectés au financement des interventions en milieu ouvert pour répondre aux besoins des mesures en attente et pallier à l'augmentation de l'activité.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ